

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Etablissement portuaire de Saint-Martin
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Albéric Ellis, directeur
Adresse : N°	Rue Port de Galisbay-Bienvenue - Baie de la Potence
Commune	Saint-Martin
Code postal	97067
Nature des activités :	Exploitation d'un port de commerce
.....	
.....	
Qualification :	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 Tortue imbriquée (<i>Eretmochelys imbricata</i>), tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>)	Perte d'habitat (destruction de 21 ha d'herbier mixte dégradé)
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
... Il s'agit de l'extension du port de commerce de Galisbay, avec la création de 3 nouveaux quais; un terre-plein de 8 ha gagné ...			
... sur la mer et le dragage d'un chenal d'accès à -9 m CM:			
... Ce projet permet de rééquilibrer le trafic entre la partie hollandaise et française; de suivre l'évolution des navires et de ...			
... maintenir, voire de développer le port, de garder ainsi la souveraineté nationale; de répondre à des besoins de sécurité en ...			
... cas d'ouragan et d'accès aux secours.			
.....			
.....			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☐ Préciser :

21 ha d'herbier mixte (à *Thalassia testudinum*, *Syringodium filiforme* et l'espèce invasive *Halophila stipulacea*) assez dégradé seront dragués dans le cadre de l'approfondissement du nouveau chenal.

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☒ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☒ Préciser : 3e cycle en biologie marine

Autre formation

☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :
ou la date : 12 mois de travaux de dragage sur les 36 mois du chantier, à partir de 2027 ou 2028

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Guadeloupe

Départements :

Cantons :

Communes : Saint-Martin - Baie de la Potence

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☐

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☒

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Le DDEP présente les solutions retenues. Il s'agit principalement de s'attaquer une forte pression humaine qui détruit et atteint l'herbier sur le reste de la Grand'Baie. Il s'agit donc de réglementer les mouillages des navires, en mettant en place des mouillages fixes, adaptés à chaque classe de navire concernée. Il sera ensuite interdit de mouiller en dehors de ces bouées et coffres d'amarrage. La mesure s'inspire de ce qui a été fait en Méditerranée pour protéger l'herbier de Posidonie (espèce protégée).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi annuel durant les travaux et durant 30 ans avec un rapport et un bilan, qui sera présenté à un Comité Local d'information et de suivi (CLIS) et à un conseil consultatif scientifique (CCS).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le Galisbay,
Votre signature le 2/09/25